



## Désaccord école garde alternée

-----  
Par Amsh59

Bonjour , j'espère pouvoir être assez clair pour vous faire comprendre mon problème actuelle concernant le choix de l'école de ma fille en garde alternée  
Merci d'avance pour votre lecture et votre intérêt

Pour commencer je suis actuellement maman séparé avec une fille qui va avoir 4ans en garde alternée (1semaine chez papa et 1 chez maman)

Pour des raisons d'organisation par rapport a notre travail a l'époque ou j'étais avec le papa , nous avons fait le choix de mettre notre fille dans une école a 24km de notre domicile. Le papa a garder la maison et je suis partie habiter seule en location a quelques kilomètres de chez lui avant de rencontrer quelqu'un et de décider de vivre habiter chez mon nouveau compagnon qui est propriétaire

Le problème c'est que cette situation m'éloigne de 42km du papa et 62km de l'école.

Je me retrouve donc a devoir effectuer les aller-retour pour l'école les jours de ma semaine de garde , ma fille est fatiguée , goute dans la voiture car nous rentrons trop tard avec le temps de route ,ils lui arrivent 2 fois par semaine de devoir la réveiller a 3h du matin pour la déposer a la nounou qui habite dans la ville de l'école

Mon nouveau conjoint qui est également séparer et en garde alterné pour sa fille de 6ans a décidé avec la maman de scolarisé leur fille dans la ville de la maman , par chance cette école se situe entre chez nous et chez le papa de ma fille  
Le papa étant commercial et travaillant sur tout le secteur je lui ai proposé pour le bien de sa fille de la scolarisé dans la même école que la fille de mon nouveau conjoint , ce qui lui ferait 26min(33km) au lieu de 23min(24km) mais il refuse sous prétexte que qu'il ne veut pas changer les habitudes de sa fille, ses copines et me dit que de toute façons elle est habitué a la route et a se lever a 3h donc se n'est pas grave

Ma question est donc : au vue de cette situation et que l'éloignement a été une décision de ma propre volonté , suis-je en capacité d'entamer une procédure judiciaire en refusant l'inscription de l'année prochaine a sont école actuelle et en saisissant le juge aux affaires familiales pour fixer l'école de l'enfant? Ai-je une chance d'avoir gain de cause pensez vous ?

Merci beaucoup pour votre aide

-----  
Par kang74

Bonjour

Vu la façon dont vous posez la question, je pense que vous avez fait les recherches adéquates pour comprendre que si procédure judiciaire il y a , le juge constatera que la GA, effectivement, est contraire aux interets de l'enfant ( trop de trajet, fatigue)

Et que vu que c'est vous qui avez modifié les conditions de vie de l'enfant, il y a de grandes chances que la résidence soit confiée au père, qui ne change pas les conditions de vie de l'enfant et fait perdurer ses repères .

Faites étudier néanmoins votre affaire par un avocat, mais la situation de votre conjoint, ou de sa fille, n'est pas un argument quand il s'agit des conditions de vie de l'enfant, que vous n'améliorez en plus pas trop, en lui faisant faire, encore, des trajets .